



COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 SEPTEMBRE 2012

Présents : Mmes et Mrs. Eric AUDIBERT -Eric MARCONNET- Laurent MOUTON - Frédérique ROUSTANG-Aurélie AGNEL- Henri COLOMBO-Estelle MICHEL- Pierre BONNET - Yves FROMAGE

Absents représentés: Madame Cécile OLIVA, Madame Agnès NICOLETTI

Absents excusés : Jean-Pierre MADONIA, Pierre MATILLON

Absente : Céline CAULIER

Secrétaire de séance : Mme Aurélie AGNEL

Remerciement à l'ensemble des associations et du personnel municipal pour le travail fourni durant la période des festivités de l'été 2012

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 juillet 2012

Le procès-verbal n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire

Décision du Maire n°2012/07 du 16 Août 2012 : Souscription d'un prêt relais à taux fixe de 100000€ auprès du crédit agricole Provence Cote d'Azur pour couvrir les besoins en trésorerie du marché de construction de l'école maternelle.

URBANISME

-Délibération pour avis du Conseil Municipal sur le projet de programme local de l'habitat du Comté de Provence.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal ce qui suit :

Par délibération du 16 juillet 2012, la Communauté de Communes du Comté de Provence a arrêté son projet de programme local de l'habitat (PLH).

Ainsi, le PLH est devenu le document pivot de la définition d'une politique territoriale de l'habitat en proposant une réponse à l'ensemble des besoins en logements constatés sur le territoire.

D'une durée de 6 ans (2012-2018), le projet de PLH du Comté de Provence a été élaboré en concertation avec les 13 communes membres de la Communauté du Comté de Provence, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés de droit, à l'occasion de plusieurs groupes de pilotage.

Il s'inscrit également dans les perspectives d'aménagement dressées à plus long terme par le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT).

L'élaboration du PLH s'est déclinée en trois phases :

-le diagnostic de la situation locale

-les orientations stratégiques

-le programme d'actions

(référence du PLH : document « diagnostic du PLH » élaboré en juillet 2011 par la Communauté du Comté de Provence)

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir donner un avis sur le projet de programme de l'habitat arrêté le 16 juillet 2012 par la Communauté du Comté de Provence.(délibération n°2012-108 DU 16/07/2012) .

Le Conseil Municipal, oui l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Donne un avis favorable au programme local de l'habitat du Comté de Provence.

-Délibération relative à la régulation du réservoir d'eau potable situé sur la parcelle A1565 PIASCO relevant d'une procédure de déclaration d'utilité publique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est indispensable de mener à bien et de conduire à son terme la procédure pour acquérir le terrain et poursuivre une opération d'aménagement ou d'urbanisme, procédure entreprise au titre de l'article R11-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et de la loi du 27 février 2012(loi n° 2002-276).

Monsieur le Maire propose de confier à un prestataire privé spécialisé (la Serec),l'étude du dossier de DUP et le suivi auprès des services instructeurs de l'Etat pour un devis des prestations s'élevant à 4784€TTC,somme inscrite au budget 2012 Eau et Assainissement .

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

-Approuve le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure DUP pour acquérir et aménager le terrain.

-Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

AFFAIRES GENERALES

**-Délibération sur la résiliation du bail locatif gratuit situé au 15 rue de la Rouguière à Montfort-sur- Argens consentie à Monsieur à Monsieur José LOPES OLIVEIRA .
(délibération 2012/030 du 28 mars 2012)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de Monsieur José Lopès Oliveira.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de résilier le bail locatif à titre gratuit situé au 15, rue de la Rouguière à Montfort sur Argens.

Le Conseil Municipal , oùï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Autorise Monsieur Le Maire à résilier le bail locatif gratuit au 15 rue de La Rouguière à Montfort -sur- Argens

-Délibération pour la signature d'une convention relative à la participation de la commune aux frais de fonctionnement du centre médico- scolaire de Brignoles.

Concidérant que l'inspection académique a estimé les dépenses administratives concernant chaque élève à 1.50€ par an.

Concidérant que pour la Commune de Montfort-sur-Argens, l'effectif est de 124 élèves soit une participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire pour 2011-2012 s'élevant à 186 €.

Le Conseil Municipal, oùï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire.

-Délibération pour la signature d'une convention entre la Mairie de Montfort sur Argens et l'association du Foyer Rural pour une mise à disposition d'un local à l'ancienne école.

Le Conseil Municipal, oùï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité

-Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le Foyer Rural.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Eric AUDIBERT

Le procès-verbal intégral de la séance est consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Affiché le 21 Septembre 2012
(1 mois)